



Expression du Pôle Métropolitain Loire Bretagne sur le rôle des métropoles dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'économie et la société font aujourd'hui l'objet d'une profonde mutation dont le moteur principal est l'accélération de l'arrivée de connaissances et d'innovations.

Accueillir une grande université, de nombreux établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche est aujourd'hui essentiel pour construire le développement d'un territoire en termes économique, culturel et social.

C'est pourquoi les métropoles, qui concentrent l'essentiel de ces activités, accompagnent leurs partenaires dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Parallèlement, les mutations du paysage universitaire et de recherche, la « territorialisation » des politiques dans le cadre des PRES notamment, le renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur et l'affirmation de leur mission d'insertion professionnelle des étudiants ont accru l'ancrage territorial des établissements et leur lien avec l'écosystème local. Les universités ont massivement fait le choix de la collaboration avec les partenaires locaux dans la construction de stratégies communes de territoire, dans une conscience partagée que le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et le développement métropolitain sont interdépendants et constitutifs l'un de l'autre.

Dès leur création, les métropoles ont pris leurs responsabilités en accompagnant sans réserve le développement de l'enseignement supérieur sur leur territoire. Ainsi depuis plusieurs années, les élus ont choisi d'investir dans les opérations de construction et d'équipements à destination des établissements d'enseignement supérieur mais aussi en matière de transports, de logements, de culture, de sport et d'action sociale qui contribuent directement aux conditions d'études et de recherche et donc à l'attractivité des sites.

Le rôle des métropoles dans la réussite des étudiants

Les métropoles sont, par définition, les principaux lieux de vie des étudiants et des enseignants-chercheurs. C'est là qu'ils disposent des moyens de se loger, de se déplacer, de participer à la vie associative, sportive et culturelle. Ils ont besoin de cet environnement favorable que leur offrent les politiques locales pour réussir, leurs conditions de travail et leur épanouissement personnel étant aussi important qu'une formation de qualité. Les atouts du lieu d'études sont un des éléments du choix de cursus et de la réussite de l'étudiant. Il est donc essentiel que les stratégies de développement des acteurs de l'enseignement supérieur/recherche et des agglomérations soient conçues de manière étroitement concertées

Le rôle des métropoles dans le développement de la recherche

La recherche participe à l'attractivité de nos territoires, et l'attractivité de nos territoires permet d'accueillir et de conserver l'excellence.

Par leur réactivité et leur proximité, les métropoles sont des partenaires privilégiés pour les universités et les organismes de recherche. En lien avec les Régions, elles peuvent les aider à porter des projets et des équipements majeurs qui permettent à l'ensemble de nos territoires de progresser autour de nos axes d'excellence structurés notamment autour des pôles de compétitivités.

De par leurs ressources, leurs connaissances du terrain et des acteurs, les métropoles disposent également d'outils sans équivalent pour accompagner l'innovation (technopoles, incubateurs, pépinières, hôtels d'entreprises, etc.).

Enfin, un territoire d'innovation doit pouvoir attirer et accueillir en permanence de nouveaux talents et leurs familles. C'est pourquoi les métropoles sont mobilisées aux côtés de leurs partenaires lorsque des talents de haut niveau envisagent de venir s'y installer.

Le rôle des métropoles dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'Ouest de la France est historiquement structuré autour d'un maillage dense de métropoles et villes qui participent très directement à sa cohésion sociale et à son dynamisme économique. Néanmoins, là où ailleurs l'essentiel des forces en matière d'enseignement supérieur et de recherche se concentrent dans une grande métropole, les filières d'excellence de l'Ouest sont réparties autour de quatre pôles principaux (Rennes, Nantes-Saint Nazaire, Brest et Angers) qui travaillent en réseau.

La France ne peut pas se passer de l'excellence de l'Ouest dans les domaines des TIC, Matériaux, Mer, Santé, Agro-alimentaire et végétal. Les politiques nationales doivent donc tenir compte de cette particularité. Parallèlement, les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, accompagnés par leurs partenaires privilégiés que sont les régions et les métropoles, doivent poursuivre le travail mené pour préparer le projet d'initiative d'excellence IC-Ouest et renforcer la structuration de grands axes de recherche, visibles à l'international, et portés par les établissements de l'espace Loire Bretagne.

Les futures politiques contractuelles proposées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche doivent donc être élaborées en associant les différentes échelles territoriales : Etat, Région, Métropoles, dans un souci de mise en cohérence de l'intervention publique sur chacun des sites comme au niveau régional, interrégional et national. Les Contrats de projets Etat-Région pourront évoluer en « contrats de projets Etat-Territoire », incluant un volet métropolitain, gage d'une véritable cohérence entre tous les acteurs. Le contrat de projet Etat-territoires serait un document et un plan d'action partagé, fruit d'une coproduction entre les exécutifs locaux qui participeront à son élaboration, sa signature, sa mise en œuvre et son évaluation.

Les métropoles sont le lieu de la dynamique de site, de la concertation et de la coordination entre acteurs du même territoire, de la vie universitaire.

Parce l'enseignement supérieur crée une communauté de destin et participe à la cohésion sociale du territoire, parce que le développement de métropoles modernes, créatives et internationales est intrinsèquement lié à leur développement universitaire, nous souhaitons que l'articulation entre les différents échelons de collectivités permette de faire de l'enseignement supérieur et de la recherche la clef de voûte de notre attractivité, du pari sur la jeunesse et de la justice entre nos territoires.